



SNUipp
collectif national des
psychologues du 1^{er} degré
(EDA)
128 bd Blanqui
75013 - PARIS

Tél : 01 40 79 50 43
Courriel : psy@snuipp.fr

FICHE DE SUIVI, D'AIDE ET D'INFORMATION POUR L'AFFECTATION DES LAURÉAT(E)S DU CONCOURS PsyEN (EDA) 2018

A nous retourner dès le résultat de l'admission au concours

Démarche sans engagement de votre part

Concours de recrutement PsyEN EDA	Situation en 2017/2018
<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne	<input type="checkbox"/> Titulaire fonctionnaire, préciser : _____ <input type="checkbox"/> Contractuel du premier ou second degré, département : _____ <input type="checkbox"/> Etudiant (e): _____ <input type="checkbox"/> Autre

Nom de naissance :Prénom :

Nom marital :Date de naissance

Adresse :
.....

Téléphone :Portable :

Courriel :

Vœux exprimés sur SIAL
1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

IMPORTANT... N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER

J'accepte de fournir au SNUipp-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière.

Je souhaite m'inscrire sur le forum psyedunat (forum des psychologues de l'éducation nationale)

Date : Signature

Calculez votre barème pour l'affectation en centre de formation	Indiquez le nombre de points												
<p>Classement au concours : partie commune à tous</p> <p>Vous êtes reçu(e) sur</p> <p>Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10 % des reçus).</p> <p>Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis /10.</p> <p>Si le total n'est pas un nombre entier, ajoutez 1.</p> <p>Entourez votre nombre de points :</p> <table border="0"> <tr> <td>1er décile150 pts</td> <td>5e décile 90 pts</td> <td>9e décile..... 30 pts</td> </tr> <tr> <td>2e décile 135 pts</td> <td>6e décile.75 pts</td> <td>10e décile 15 pts</td> </tr> <tr> <td>3e décile 120 pts</td> <td>7e décile 60 pts</td> <td>Liste complémentaire ... 0 pt</td> </tr> <tr> <td>4e décile105 pts</td> <td>8e décile 45pts</td> <td></td> </tr> </table>	1er décile150 pts	5e décile 90 pts	9e décile..... 30 pts	2e décile 135 pts	6e décile.75 pts	10e décile 15 pts	3e décile 120 pts	7e décile 60 pts	Liste complémentaire ... 0 pt	4e décile105 pts	8e décile 45pts		<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
1er décile150 pts	5e décile 90 pts	9e décile..... 30 pts											
2e décile 135 pts	6e décile.75 pts	10e décile 15 pts											
3e décile 120 pts	7e décile 60 pts	Liste complémentaire ... 0 pt											
4e décile105 pts	8e décile 45pts												
<p>BONIFICATIONS SELON LA SITUATION</p>													
<p><u>Situation familiale</u></p> <p><input type="checkbox"/> Bonification sur le vœu 1 et suivant si académies limitrophes si pacsé(e)/marié(e) au 30/06/2018 ou vivant maritalement avec enfant si vœu 1 correspondant au centre de formation de l'académie la plus proche du lieu de travail du conjoint150 pts</p> <p>Il faut cocher « rapprochement de conjoint » sur SIAL</p> <p><input type="checkbox"/> Bonification par enfant à charge dans le cadre du rapprochement de conjoints uniquement (enfant né ou à naître de moins de 18 ans au 1/09/2018)75 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Bonification sur le vœu 1 qui doit correspondre à la résidence professionnelle de l'ex-conjoint et sur les académies limitrophes mentionnées immédiatement si l'autorité parentale conjointe sur enfant de moins de 18 ans au 01/09/2018..... 225 pts</p> <p><input type="checkbox"/> Parent isolé : avoir un enfant à charge de moins de 18 ans au 1/07/2018140 pts</p>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/>												
<p><u>Situation administrative</u></p> <p><input type="checkbox"/> La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 si vous êtes travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi.....1000 pts</p> <p><input type="checkbox"/> La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 correspondant à la dernière académie d'exercice en tant que titulaire de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière, au moment de l'inscription au concours..... 200 pts</p> <p><input type="checkbox"/> La bonification suivante est accordée sur le vœu 1 qui doit correspondre à l'académie d'exercice ou la plus proche géographiquement, en tant que PsyEN contractuel, MA garanti d'emploi, AED, AESH, si l'équivalent d'une année à temps plein a été accumulé entre le 1/09/2016 et le 1/09/2018..... 200 pts</p>	<hr/> <hr/> <hr/>												
<p>En cas d'égalité de barème, sont pris en compte successivement :</p> <p>1. la situation familiale – 2. le rang de classement – 3. l'ordre des vœux – 4. la date de naissance</p>													
<p>Total :</p>													
<p><u>Informations complémentaires :</u></p> 													
<p>Si vous êtes syndiqué(e) au SNUipp-FSU, cochez la case si contre afin de mettre à jour votre dossier <input type="checkbox"/></p> <p>Numéro de syndiqué :</p> <p>Département de syndicalisation :</p>													